



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le vingt-trois octobre, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2020**

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptise SORIN

**Procurations** : Mme Martine FAUCHARD à M Fabien GUIBRETEAU, Mme Sylvette LAMOUREUX à Mme Iraceme GONCALVES, Mme Aurélie GAZEAU à Mme Solène GUIBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Mélanie CHOBLET

**Assistait également à la réunion** : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 78.10.20 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 79.10.20 Budgets : décisions modificatives
- 80.10.20 Fonds de concours Terres de Montaigu – réhabilitation de la mairie
- 81.10.20 Demande de subvention départementale pour la restauration des registres d'Etat-civil
- 82.10.20 Subventions exceptionnelles 2020
- 83.10.20 Affaires scolaires – Réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription
- 84.10.20 ZAC de la Caillonnière tranches 4 et 5 – autorisation de signature des marchés de travaux d'aménagement suite à procédure adaptée supérieur à 214 000 € HT
- 85.10.20 GRDF – conventions ZAC de la Caillonnière - tranches 4 et 5
- 86.10.20 SyDEV – convention d'éclairage public et effacement de réseaux rue de Soulette
- 87.10.20 SyDEV – convention d'extension de réseaux ZAC de la Caillonnière - tranches 4 et 5
- 88.10.20 SyDEV – convention d'éclairage public rue de l'Arbrasève
- 89.10.20 SyDEV – convention d'éclairage public rue des Marronniers
- 90.10.20 SyDEV – convention d'éclairage public rue des Mésanges
- 91.10.20 Personnel communal – création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- 92.10.20 Echanges de terrains moulin de Régoliard
- 93.10.20 Avis sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Mme Mélanie CHOBLET en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

-----

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur des collèges froidement assassiné. Il rend hommage au corps enseignant qui fait un métier difficile et qui concourt à ce que chaque enfant puisse s'épanouir et acquérir un esprit de jugement et de discernement.

## ELUS

### **78.10.20 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal doit intervenir dans un délai de six mois à compter de son installation.

Monsieur le Maire précise que ce règlement structure et détaille la tenue des séances des conseils.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du règlement présenté, pour le mandat 2020/2026.

## FINANCES

### **79.10.20 - Budgets : décisions modificatives**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire explique qu'au vu des réalisations comptables depuis ce début d'année 2020, il est nécessaire de régulariser les sections investissement et fonctionnement des budgets suivants :

- Budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales
- Budget annexe Assainissement
- Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives des budgets présentés.

### **80.10.20 - Fonds de concours Terres de Montaigu – réhabilitation de la mairie**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'un fonds de concours intercommunal pour accompagner les communes dans la réalisation de projets et pour soutenir l'économie locale.

Les dépenses liées à ce fonds de concours correspondent à des projets d'investissement public, à hauteur de 500 000 € par commune.

A ce titre, Monsieur le Maire propose la demande d'une subvention de 250 000 € HT pour le financement des travaux de réhabilitation de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de fonds de concours.

### **81.10.20 - Demande de subvention départementale pour la restauration des registres d'Etat-civil**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Les registres d'état-civil font partie du patrimoine documentaire de la commune. Cette dernière a l'obligation de tenir et de conserver en bon état ses registres d'état-civil.

Monsieur le Maire présente la nécessité de restauration de certains registres, étant en état de dégradation avancée. Il y a donc lieu de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée, à hauteur de 30 % du montant de la remise en état.

Monsieur le Maire précise que 44 registres rénovés par l'entreprise sont concernés par cette demande de subvention sous couvert de l'avis des archives départementales de Vendée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite cette demande de subvention.

## **82.10.20 - Subventions exceptionnelles 2020**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

*Aurélie JOULIN, conseillère municipale, Présidente de l'association les P'tits Poucets Roul', se retire.*

Suite aux précédents transferts de compétences, la commune reverse une subvention aux activités de la Halte Garderie Itinérante (HGI) « Les P'tits Poucets Roul' » (groupement de l'association Familles Rurales) et de l'association « Objectif Photos », associations anciennement subventionnées par Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Monsieur le Maire précise que ces subventions ont fait l'objet d'une attribution versée par la communauté de communes Terres de Montaigu et attribuée à Rocheservière lors de la CLECT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention d'un montant de 3 928 € au groupement HGI « Les P'tits Poucets Roul' » et 300 € pour l'association « Objectif photos ».

*A l'issue du vote Mme Aurélie JOULIN, conseillère municipale, regagne l'assemblée.*

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **83.10.20 - Affaires scolaires – Réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription**

*Rapporteur : Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire*

Madame Iraceme GONCALVES présente le fonctionnement du RASED. Il s'agit d'une structure éducative permettant d'apporter une aide spécialisée et adaptée aux enfants ayant des difficultés scolaires.

Une nouvelle organisation a vu le jour en 2020 (suite à un nouveau découpage de secteur). En février, nous avons participé à l'investissement du RASED. Maintenant il est demandé de participer comme chaque année aux frais de fonctionnement.

Comme chaque année, la commune est appelée à participer aux charges de fonctionnement du réseau, à hauteur de 338.88 €, pour l'année 2019/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette participation.

## **MARCHES PUBLICS**

### **84.10.20 - ZAC de la Caillonnière tranches 4 et 5 – autorisation de signature des marchés de travaux d'aménagement suite à procédure adaptée supérieur à 214 000 € HT**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY précise que le marché de travaux d'aménagement des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière a fait l'objet d'une consultation auprès des entreprises.

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

#### Lot 1 « Aménagement de voirie et réseaux »

Entreprise GADAIS TP pour un montant total, tranches ferme et optionnelles, de 612 525,45 € HT.

Soit :

- tranche ferme : 336 526.30 € HT
- tranche optionnelle 1 : 74 323.25 € HT
- tranche optionnelle 2 : 201 675.90€ HT

Lot 2 « Aménagements paysagers »

Entreprise JARDINS DE VENDEE pour un montant total, tranches ferme et optionnelles, de 213 100,68 € HT.

Soit :

- tranche ferme : 136 689.23 € HT
- tranche optionnelle 1 : 10 725.10 € HT
- tranche optionnelle 2 : 65 686.35 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide et attribue les marchés aux entreprises ci-dessus.

## RESEAUX

### **85.10.20 - GRDF – conventions ZAC de la Caillonnière - tranches 4 et 5**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux de desserte en gaz naturel des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière, proposés par GRDF. Chaque futur acquéreur aura la possibilité de se raccorder individuellement au réseau de gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions présentées.

### **86.10.20 - SyDEV – convention d'éclairage public et effacement de réseaux rue de Soulette**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux d'effacement de réseaux et de mise en place d'éclairage neuf, rue de Soulette, proposés par le SyDEV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale pour un montant de 61 894€ (d'effacement) et de 8 512€ (éclairage neuf).

### **87.10.20 - SyDEV – convention d'extension de réseaux ZAC de la Caillonnière - tranches 4 et 5**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux de mise en place d'éclairage neuf et les travaux d'extension pour les tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale pour un montant de 184 664 € pour la tranche 4, et de 74 036 € pour la tranche 5.

### **88.10.20 - SyDEV – convention d'éclairage public rue de l'Arbrasève**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux de mise en place d'éclairage neuf rue de l'Arbrasève, liés à l'agrandissement de la ZAC de la Caillonnière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale pour un montant de 19 142 €.

### **89.10.20 - SyDEV – convention d'éclairage public rue des Marronniers**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux de mise en place d'éclairage neuf rue des Marronniers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale pour un montant de 8 701 €.

### **90.10.20 - SyDEV – convention d'éclairage public rue des Mésanges**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY présente les travaux de mise en place d'éclairage neuf, rue des Mésanges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale pour un montant de 11 401 €.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **91.10.20 - Personnel communal – création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire propose la création d'un poste contractuel d'agent affecté aux bâtiments pour accroissement temporaire d'activité, pour pallier à l'ampleur des projets communaux en début de mandat électoral et afin de tenir compte des besoins en moyens humains des services techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce poste, pour une durée de 6 mois, à temps plein et autorise Monsieur le Maire à lancer le recrutement.

## **URBANISME**

### **92.10.20 - Echanges de terrains moulin de Régoliard**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente la demande de Madame VARLET et de Monsieur GOUHOURY, d'échanger l'ancien passage du chemin communal, sis Moulin de Régoliard, avec deux parcelles leur appartenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échange de terrains entre la parcelle 333 d'une contenance de 1a42ca, propriété de la commune, contre la parcelle 334 d'une contenance de 02a09ca et la parcelle 336 d'une contenance de 6ca, propriétés de Madame VARLET et Monsieur GOUHOURY.

### **93.10.20 - Avis sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPi)**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire précise que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière est arrêté sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le RLPi est le document qui fixe les règles à respecter pour toute installation de panneau publicitaire, d'enseigne ou de pré-enseigne.

Monsieur le Maire présente les trois axes retenus, suite aux études réalisées sur le territoire depuis 2016 :

- Adapter la réglementation nationale aux spécificités locales
- Protéger le cadre de vie, du patrimoine bâti aux franges urbaines
- Répondre aux besoins de signalisation des acteurs locaux.

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 2 absentions (Antoine ORCIL et Gregory THEPAULT), émet un avis favorable sur le projet de RLPi présenté.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Décisions prises par le Maire en application de la délibération n°25.06.20 du 2 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire

Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, présente l'entreprise retenue pour les travaux d'assainissement rue de la Source : Loire Vendée Infrastructures, pour un montant de 22 350 € HT.

### Informations diverses

#### Travaux école Gaston Chaissac

En collaboration avec le SyDEV, une mission d'étude de la consommation énergétique de l'école publique Gaston Chaissac va être lancée pour étudier les travaux à réaliser, tant sur le plan de l'éclairage que sur celui du chauffage.

#### Travaux préau de l'Arbrasève

Les travaux du préau de l'Arbrasève débuteront le lundi 2 novembre 2020.

#### Participation citoyenne

Monsieur Laurent BERTAUD, Adjoint au Maire, soumet le dispositif « participation citoyenne », présenté par le Lieutenant DENEUFGERMAIN, lors d'une intervention récente auprès des conseillers municipaux.

Ce dispositif se formalise par la signature d'une convention avec les services de la Gendarmerie.

Des référents seront nommés pour mettre en œuvre cette démarche.

Chaque Conseiller Municipal est amené à s'investir dans ce projet pour pouvoir le lancer.

#### Affichage urbain

Madame Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire, réprecise les autorisations d'affichage sur la commune. Tout affichage « sauvage » est interdit, à l'exception de l'affichage déposé pour les cirques de passage à Rocheservière.

#### Point sur la situation sanitaire actuelle

Monsieur le Maire présente les dispositions sanitaires à respecter, à l'heure actuelle :

##### Dans les salles des fêtes et locaux publics :

- Activités de danse, repas et buvette interdites
- Evénements assis autorisés, avec port du masque obligatoire et distanciation d'un mètre entre chaque siège occupé (pour chaque personne ou groupe de moins de 6 personnes) : réunions, assemblées générales...
- Evènements debout, avec port du masque obligatoire et jauge maximale d'une personne pour 4m<sup>2</sup> : salon, exposition...

##### Dans une propriété privée non ouverte au public (maison, grange, terrain...) :

- Limitation à 6 personnes recommandée
- Pratique de la danse interdite
- Respect de la distanciation sociale d'un mètre (à défaut, port du masque obligatoire)

##### En extérieur, sur le domaine public :

- Interdiction de rassemblements de plus de 6 personnes
- Port du masque obligatoire
- Manifestations et rassemblements professionnels autorisés dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale. Déclaration obligatoire en préfecture.

Monsieur le Maire tiendra les conseillers informés dans changements éventuels à venir.

### Visite des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera nécessaire de fixer une nouvelle date de visite des bâtiments communaux, la date initiale étant été annulée.

Une proposition sera faite en temps voulu.

### Projet méthaniseur – commune de Corcoué sur Logne

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, explique qu'un projet de méthaniseur est prévu sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

Il paraîtrait que ce projet soit le plus grand de France et l'un des plus grands d'Europe. Il est important de se sensibiliser au sujet, pour pouvoir étudier tous les tenants et aboutissants. La commune de Rocheservière peut être concernée indirectement par le trafic routier engendré.

Monsieur Antoine ORCIL, Adjoint au Maire, ajoute que le gigantisme du projet interpelle. Il émet le fait qu'il ne faudrait pas produire de la matière organique seulement pour méthaniser.

Il précise que l'importance du projet remet en question son acceptation à cause de la circulation des poids lourds générée.

Monsieur Baptiste SORIN, conseiller municipal, ajoute que le point de vue du méthaniseur est défendable, l'énergie renouvelable étant un atout pour l'agriculture. De plus il précise que 80% des « déchets » d'un méthaniseur concernent le fumier et le lisier. Il n'y a donc pas de surconsommation à faire puisque tout exploitant à du fumier.

Monsieur Franck CORNEVIN, conseiller municipal, réprecise que le projet d'usine est situé sur une commune limitrophe, très proche de notre commune.

Monsieur le Maire propose d'aborder ce sujet lorsque l'on aura plus d'informations des porteurs du projet et plus d'éléments permettant une analyse plus objective de la situation.

### Cérémonies du 11 novembre

Monsieur le Préfet a récemment précisé que l'organisation des cérémonies du 11 novembre devait être faite en comité restreint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Compte-rendu de séance du 29 octobre 2020 signé par :

La secrétaire de séance,



Mélanie CHOBLET



Le Maire,



Bernard DABRETEAU